



## 6657 - La taille recommandée pour la barbe

---

### question

Est-ce qu'il y'a, d'après le Prophète (bénédition et salut soient sur lui), une longueur souhaitée pour la barbe ?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n'y a pas une longueur souhaitée ou limitée pour une barbe, à cause de l'inexistence d'un hadith du Prophète (bénédition et salut soient sur lui) en ce sens. Ce qui a été rapporté, c'est de la laisser pousser naturellement.

Mousslim a rapporté de Djabir Ibn Soumrata (P.A.a) que: **Le Prophète (bénédition et salut soient sur lui ) avait une longue barbe.** (Mousslim,2344)

Selon an-Nissaï (5232) d'après Al Boura: **Il avait une barbe dense.** Dans une autre version: **Une barbe dense, une grande barbe.** (Nissaï, 5232)

Certains des ulémas ont autorisé d'enlever de la barbe ce dépasse la prise d'une main, comme Omar l'avait fait. Mais, la grande majorité des ulémas désapprouvent cela, ce qui plus évident en raison de ce qui précède.

An-Nawawi dit: **Il est préférable de laisser la barbe pousser naturellement, de n'y rien couper.** (Voir Tuhfat al -Ahwazi, 8/39).

Quant au hadith: **Il (le Prophète) diminuait (sa barbe) dans le sens de la longueur et dans celui de la largeur.**, c'est un hadith inventé , un mensonge (Voir al-Ilal al- moutanâhiya) d'Ibn Djawzi, (2/686). Allah a dit: **En effet, vous avez dans le Messenger d'Allah un excellent modèle (à suivre), pour quiconque espère en Allah et au Jour dernier et invoque Allah fréquemment.** (Coran,33 :21).

Le Très Haut a dit encore: Prenez ce que le Messenger vous donne; et ce qu' il vous interdit,



abstenez- vous en. » (Coran,59:7).

Cheikh Ibn Outhaymine (puisse Allah le préserver) a dit: « La limite d'une barbe, d'après les linguistes, est les cheveux du visage, les deux machoires et les deux joues. C'est-à-dire, tout ce qui est entre les joues, les machoires, et le menton constitue la barbe qu'il est interdit de raser, parce que cela est un péché. Le Prophète (bénédition et salut soient sur lui ) a dit: **Cultivez la barbe : laissez la pousser en abondance.**

Ceci montre qu'il n'est pas autorisé de la diminuer. Les degrés de péchés sont différents, mais le plus grand est d'enlever quelque chose de la barbe. Ceci constitue un grave péché.. Pour plus de renseignements voir la question n°1189. Allah le sait mieux.